



Mairie de
HARCY

N° 34

BULLETIN
D'INFORMATION

Bonne et heureuse année 2021



Directeur de la publication :
Joel RICHARD
Mmes Karine BOURNONVILLE , Fanny MARTIN
MM Jean Michel DUPONT ,
Herve PIERSON.

Photographies : M BOURGUIN, H PIERSON

L'Edito du Maire

Présenter les vœux dans une situation si difficile et si préoccupante n'est pas chose aisée. Cette pandémie était inattendue voire inimaginable, il y a quelques mois.

Notre pays la subit comme toutes les nations du monde. Devant ce fléau, il nous faut rester humble, prudent et prendre toutes précautions qui s'imposent. Le conseil municipal a fait de son mieux pour vous accompagner durant ces derniers mois : distribution de masques, de gel, mise en place de livraison de courses à domicile et avant les fêtes, dépistage par des tests PCR. Nous pourrions renouveler ces opérations, si cela s'avère nécessaire. Si les communes peuvent participer à des opérations de vaccination, nous veillerons à pouvoir en bénéficier.

Nous allons reprendre contact avec les présidents des associations et réfléchir aux reprises d'activité dès que cela sera possible. Je fais le vœu que les animations du village reprennent, et que l'on puisse à nouveau se rencontrer et passer de bons moments ensemble.

J'ai une pensée pour les personnes qui se trouvent isolées ou sans beaucoup de contact. Je m'efforce de les contacter régulièrement lorsque j'en ai connaissance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2021 sereine et réussie, puissiez-vous reprendre une vie pleine de quiétude et de bonheur rapidement.

Bien à vous,

Le Maire



Gestion du patrimoine communal

La commission de gestion du patrimoine communal s'est réunie le samedi 7 novembre à 9h.

- jardin près de la réserve à incendie : Ce lieu est pour l'instant tondu et propre, mais pas équipée. Il conviendra de l'aménager (tables, sièges ou bancs et une plantation ombragée). Une seconde sortie pourra être envisagée vers la rue Ste Marie.

- Zone de jeux en bout de la rue Ste Marie :

Le conseil municipal est en réflexion sur le sujet, avec une proposition visant à compléter l'équipement actuel (portiques, tyrolienne et quelques éléments de SKATEPARK). Ce qui permettrait d'avoir une offre pour les préados.

L'équipement actuel serait maintenu.

- Cimetière : Une nouvelle allée en tarmacadam est nécessaire à droite en entrant. Une allée réservée aux caves urnes devra être envisagée du côté du columbarium.

- Aménagement de la place « dite des petits arbres »

Ce sera le gros projet de l'année 2021. Il s'agit de repenser une installation complète de cet espace. L'idée directrice est d'en faire une sorte de jardin public avec tables, bancs et espaces verts, le tout dans une zone ombragée et avec un bétonnage minimum, elle devra intégrer des obligations fonctionnelles (accès salle des fêtes, passage St Martin et école et nécessité de conserver des places de parking). Nous profiterons de cette opération pour revoir toutes les canalisations de ce secteur.

Manifestations du second semestre 2020

Dimanche 6 septembre : Pour cause de restrictions sanitaires, l'association de chasse a annulé l'organisation de la brocante. Ainsi que l'exposition de peinture proposée par l'association culturelle et de loisirs.

Samedi 19 Septembre : marche du foyer, le foyer pour tous n'a pas maintenu cette manifestation

Samedi 17 Octobre : La Saint Hubert, toujours organisée par le relais équestre d'Harcy (Président Francis Blin) a été reporté.

Mercredi 18 Octobre : Confinement oblige la Fête d'Halloween organisée par Brigitte et le club nature ne s'est pas maintenu. Cette année pas de chasse aux bonbons.

Mercredi 11 Novembre :

La cérémonie du 11 novembre 2020 s'est organisée en comité restreint à partir de 11h30.

Après en rendez vous à la mairie, les adjoints se sont joint au Maire, ainsi que quelques conseillers venus les rejoindre.

L'harmonie de Rimogne présente en effectif réduit à deux personnes.



Samedi 21 Novembre :

Soirée Beaujolais organisée par le Foyer Pour Tous annulée.

Samedi 5 Décembre : CCAS : Distribution des colis pour les plus de 70 ans, les colis non déposés, pour absence sont restés à disposition en mairie.

Dimanche 6 Décembre : Saint-Nicolas et le Père Fouettard sont restés confinés.

Samedi 12 Décembre : Pour faire suite aux annonces du gouvernement l'association des parents d'élèves, qui organise le marché de Noël, a décidé de ne pas maintenir cette manifestation.

Samedi 19 et Dimanche 20 Décembre :

Les sapeurs pompiers de la caserne de RENWEZ ont tenu une permanence pour vendre les calendriers 2021

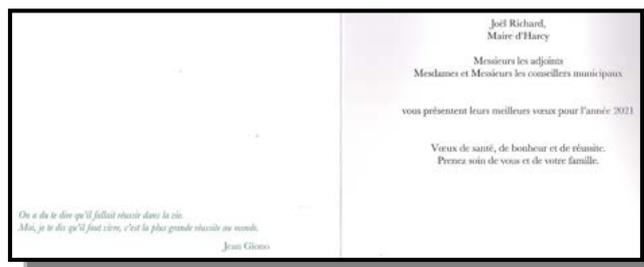


MARDI 22 Décembre : La commune de HARCY a organisé, dans le passage Saint Martin, un test gratuit de dépistage du COVID de 18h30 à 20h30.

Jeudi 31 Décembre : Pas de Réveillon Saint Sylvestre

Janvier 2021: Présentation des vœux du conseil municipal.

Sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire.
Bonne et heureuse année à tous.



CONCOURS MAISONS FLEURIES 2020

Encouragements façades et balcons ; 18 prix de 10 euros 180 euros

Mme PETIT Serge	Route nationale
Mme LOUVRIER Martine	2 rue Traversiere
Mme MAUVIEL Giselle	Rue Mercier
M. LAHURES Yves	Rue Haute
M. et Mme MIMILLE	Rue du Caporal Moulin
Mme GUFFROY Nicole	Rue Haute
M. et Mme BLIN	Rue Haute
Mme COCHARD Delphine	8, Rue sainte Marie
M. et Mme COPPEE	Rue Haute
M. et Mme FELS	Rue du caporal Moulin
M. et Mme REMY Thierry	Rue Haute
Mme VOYARD Hélène	3, Rue Mercier
Mme FERRE Raymonde	14, Rue Albert Poulain
M. et Mme HALLET Sylvain	Ruelle COCHAUX
Mme BONNA Claudette	Rue Traversiere
Mme MALVOISIN Bernadette	Rue Traversière
Mme FOUQUET	Rue Traversière
M. et Mme GEUFFRARD Franck	3, Rue Haute

Félicitations façades : 17 prix de 20 euros 340 euros

M. LASSAUX	Rue du Chat Noir
M. et Mme LEGROS Gaston	Route Nationale
M. et Mme PONCELET	Ruelle Cochaux
M. et Mme PORTEBOIS Joël	2, Rue du Montlieu
M. POULFORT Alain	Rue Haute
M. et Mme ROUET André	Rue Haute
Mme BRETON Nicole	5, rue du Clos Village
Mme BILLARD Martine	Rue Haute
M. et Mme FASOLI COLINOT	Rue Sainte Marie
M. et Mme GRANDMAIRE	Rue Albert Poulain
M. et Mme HAULIN	Rue Albert Poulain
Mme PETITMANGIN	Rue Haute
M. et Mme PETIT Patrick	Route Nationale
M. et Mme MATHY Jean	Rue sainte Marie
M. MIOTTI Denis	Rue Haute
M. et Mme BERTRAND Jacky	Route Nationale
Mme LEROT Lydie	30 Rue Haute

Prix d'honneur façades : 7 prix de 30 euros 210 euros

M. et Mme DANGREMOINT	Rue Sainte Marie
Mme BERTRAND Sylvie	12, Rue Traversière
M. et Mme DAMPERON-GILLOT	18, Rue Traversière
M. et Mme CULPIN	30 Rue Traversière
Mme BISCOP Annie	9, Rue Albert Poulain
M. et Mme COUTANT	20, Rue Traversière
Mme COLINOT Geneviève	24, Rue Sainte Marie

Encouragements jardins et cours ; 14 prix de 10 euros 140 euros

M. et Mme LEGROS Gaston	Route Nationale
M. et Mme GUILLOU	59, route Nationale
M. et Mme GAROT	Rue du chat noir
Mme RICHARD	Place saint Martin
Mme BONNA Jacqueline	16, Rue A Poulain
M. et Mme LALLEMENT	Rue des agaces
M. et Mme COLLET	le pavé , route nationale
M. et Mme Amaro LEFLON	Ruelle Poulet
M. LAHURE Hubert	Rue haute
M. LAIME	Rue du clos village
M. BOQUET	Rue traversiere
M. et Mme CACHARD	Rue du Chat noir
M. et Mme DELIRE	Rue sainte Marie
M. et Mme CIEPLUCHA	30, Route Nationale

Félicitations jardins et cours : 19 prix de 20 euros 380 euros

M. et Mme DUJARDIN	Route de la poule noire
Mme LAMON-LEPLAT	Le Montlieu
M. et Mme BRICHET Jerome	Route du Montlieu
M. et Mme CHOPPLET	Lieu dit Le Montlieu
Mme BARBOSA M	Rue Sainte Marie
M. et Mme PISSEVIN	Rue du chat noir
M. et Mme BEGHIN	Ruelle Cochaux
M. et Mme VANBRENSEGEM	Rue Albert Poulain
M. et Mme COURTEVILLE	Rue du Caporal Moulin
M. et Mme COISTIA	6, Rue du Clos Village
M. et Mme BEAURAIN	9, Rue Albert Poulain
M. et Mme PERRET	Rue du Caporal Moulin
M. et Mme GOSSELIN	Rue haute
M. et Mme DAUCHY	Rue chat noir
M. et Mme BERTIN JC	1, Rue Haute
Mme Annie PORTEBOIS	Rue Haute
M. et Mme DURBECQ	Rue du caporal Moulin
M. et Mme PETITJEAN	Rue Haute
M. et Mme OTTENWAELDER	Route Nationale

Prix d'honneur jardins et cours : 5 prix de 40 euros 200euros

M. et Mme LANGLET	2 bis, Rue de la République
M. et Mme FIZAINE	3, Rue de la République
M. et Mme COLINOT Michel	2, Rue de la République
M. et Mme BERNARD	Ruelle Poulet
M. et Mme JUTTEL	Rue de la République



05 DECEMBRE : action du C C A S

La commission d'action sociale s'est réunie le vendredi 6 novembre 2020 à 17h30 en Mairie. Joël Richard, Président Mmes Legros Noëlle, Mme Bourguin Nadine, Mme Richard Mireille : membres extérieurs ; Mme Pailla Laure, Mrs Pierson Hervé, Bourguin Michel, Guillard Jean, représentants du conseil municipal.

La période festive de fin d'année et ses activités ont été évoquées. La crise sanitaire nous oblige à modifier très sensiblement nos habitudes :

- le repas traditionnel de fin d'année est différé au printemps 2021, la date reste à fixer en fonction de l'évolution sanitaire.

L'âge des invitations passera, progressivement de 60 à 65 ans.

- la distribution des colis de fin d'année est maintenue pour les personnes de plus de 70 ans.

Cette année, nous avons retenu une présentation sous forme de coffret.



Elle s'est déroulée le samedi 5 décembre : assurée par les membres de CCAS par équipes de 2. La distribution s'est faite en porte à porte. Tous les colis ont été distribués.

Le contenu a été validé et une commande a été passée à la superette de Rimogne. Avec l'ajout d'un calendrier 2021 sous sa forme habituelle et un petit cadeau personnel.



En cette période difficile, la commission reste vigilante et à l'écoute des administrés qui se trouveraient en difficultés.

Travaux d'embellissement et éclairage du village.

De nouvelles poubelles en
ciment ont été installées.



Pose d'une boîte à livre, près de l'école. N'hésitez pas à venir chercher et déposer dans cette boîte qui, malgré sa petite taille contient déjà des œuvres à votre disposition.



VOIE PIETONNE :

*Rue Haute (coté ouest) :
élaboration d'un trottoir
de l'abri bus à
l'intersection de la ruelle
Cochaux avec poursuite de
ce trottoir dans la direction
de Rimogne jusqu'au
raccordement du trottoir
existant.*



Cette bande piétonne en tarmacadam se situe au milieu de la zone herbeuse bordant la chaussée. Cette implantation éloignera ainsi les piétons de la voie de circulation des voitures.

Le Chemin de la Rocaille : *réfection de la chaussée en tarmacadam de la limite de la commune jusqu'au pont avec reprise des eaux de pluie. Restructuration du fond du chemin et mise en place d'un gravillonnage bicouche jusqu'à la maison de M. Majtan.*

- Pose d'un bac à fleurs à l'intersection de la rue Mercier et de la rue Haute pour réglementer le stationnement et améliorer la visibilité.



CHEMIN DES AGASSES : réfection de la bande de roulement en s'assurant de la solidité des matériaux actuellement en place. Ces travaux s'arrêtent à l'aplomb de la dernière entrée de maison (dans le virage).

Deux places de stationnement ont été prévues près de l'intersection et un troisième réverbère posé.



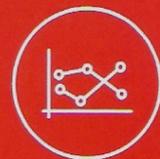
DES AMENAGEMENTS DIVERS SONT PREVUS :

Mise en place d'un système de ralentissement rue A Poulain (à définir avec un technicien).

Revoir la circulation ruelle Cochaux (à définir avec un technicien).

Mises en place de deux stationnements handicapés près de l'église et de l'école

Réfection de bordures de trottoirs place ST Martin et en face de l'atelier municipal.



- » Pour Harcy, la population a-t-elle augmenté ou baissé ?
- » Mon territoire est-il jeune ? Familial ? Vieillissant ?

CC VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE



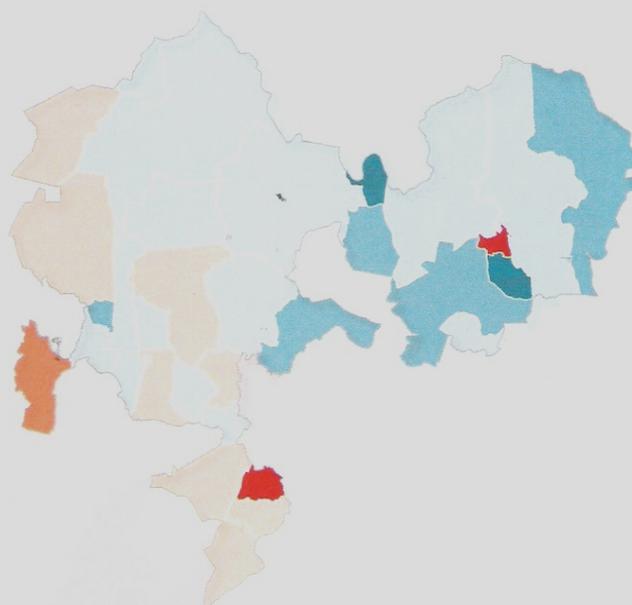
507

La population légale au 1^{er} janvier 2020 pour Harcy, contre 493 en 2012



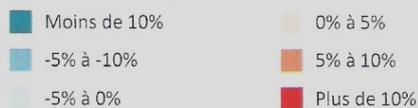
7

Le nombre de naissances en 2018 pour Harcy contre 5 décès



0 2 4 km

Evolution de la population entre 2012 et 2017



Données non disponibles

Source : INSEE RGP 2012-2017

131

Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 132 en 2007

111

Le nombre de retraités pour Harcy, contre 107 en 2007, soit une évolution de 4% en dix ans

A l'échelle de la CC Vallées et Plateau d'Ardenne, l'évolution de la population la plus élevée est enregistrée pour **Tournavaux (+35%)**. L'évolution de la population la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Haulmé (-27%)**.

POINT MÉTHODE

Tout comme les autres communes de moins de 10 000 habitants, Harcy fait l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une

période de cinq années.

Par ailleurs, pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : taxe d'habitation, permis de construire, fichiers des régimes d'assurance maladie... Cette

estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes, implantation des pharmacies...).



- » Le chômage est-il élevé pour Harcy ? La population est-elle plutôt active ou inactive (étudiants, retraités...) ?
- » Les habitants travaillent-ils dans la commune ou en dehors ?

CC VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE



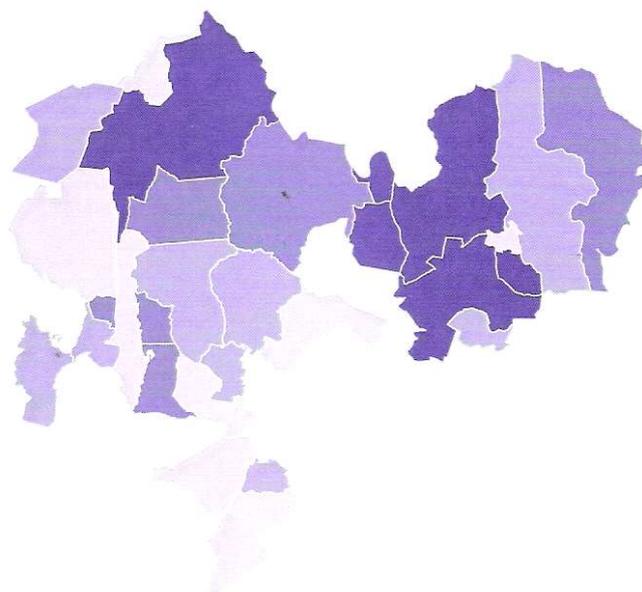
11%

Le taux de chômage des 15-64 ans pour Harcy contre 17% pour les Ardennes



40

Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi et tenues de faire preuve d'une recherche d'emploi active, 15 d'entre elles ont plus de 50 ans



Taux de chômage au sens de l'INSEE



Données non disponibles

Source : INSEE RGP 2017

A l'échelle de la CC Vallées et Plateau d'Ardenne, le taux de chômage le plus faible est enregistré pour **Montcornet (4%)**. Le taux le plus fort est quant à lui enregistré pour **Deville (25%)**.

UN PEU DE TECHNIQUE

Il ne faut pas confondre «chômeur» au sens de l'INSEE et Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) au sens de Pôle emploi.

Pour Harcy, les «chômeurs» sont comptabilisés lors du recensement de

la population via une définition simple : les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui en recherchent un. Les DEFM correspondent quant à eux aux inscrits à Pôle emploi, qu'ils touchent ou non des allocations. On peut donc être chômeur sans être inscrit à Pôle emploi !

Si la comptabilisation des chômeurs par l'INSEE est plus précise, elle est moins récente que la donnée de Pôle emploi. Il est donc pertinent d'utiliser les deux sources de données.



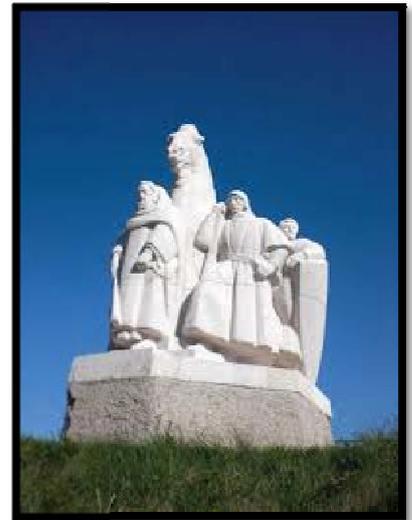
Savez-vous pourquoi à HARCY, nous aimons les 4 fils Aymon ?

C'est lors d'une dispute au cours d'une partie d'échecs que Renaud fils du duc AYMON tue BERTOLAIS le neveu de CHARLEMAGNE.

Poursuivi par CHARLEMAGNE, Renaud s'enfuit avec ses 3

frères Allard, Guichard et Richard.

Ils chevauchent tous les trois le cheval BAYARD, un cheval d'une robe baie, fils d'un dragon et d'une serpente, libéré d'une île volcanique par l'enchanteur MAUGIS sur ordre de sa marraine la fée Oriandre. BAYARD court plus vite que le vent, marche sur l'eau, franchit les vallées d'un bond et dépose nos fugitifs dans la forteresse de Montesson aux alentours de BOGNY SUR MEUSE.



Monument sculpté par Albert PONCIN

Ils y vivront sept ans de tranquillité avant d'être retrouvés par CHARLEMAGNE qui rase leur refuge. Retranchés dans la forêt, ils vivent au jour le jour, souvent de rapines. Seul BAYARD plus amateur de fougères que de blé reste gros et gras. Les aventures des fugitifs se multiplient jusqu'au jour où Renaud est contraint par CHARLEMAGNE à lui remettre BAYARD. L'empereur le fait jeter dans la Meuse avec une meule au cou. C'est oublier qu'il s'agit d'un animal féérique : après avoir brisé la meule avec ses sabots, il reprend pied sur l'autre rive et s'enfonce plus rapide qu'une alouette au cœur de la sauvage forêt des Ardennes. Sa vie est une ballade ininterrompue dans la forêt.



Il se met sous la protection de l'enchanteur MAUGIS domicilié à l'Hermitage au-dessus de BOGNY SUR MEUSE là où SLEZIAK a installé un gigantesque chevalier pour surveiller la vallée : DARDENNOR, ami de WOINIC.

Aujourd'hui encore vous pouvez entendre son hennissement au solstice d'été le jour de la St Jean, et vous pouvez suivre sa trace grâce aux lieux où il a laissé son nom.

Ici c'est le saut Bayard, ici c'est le champ Bayard, là c'est la fosse Bayard. DAMOUZY garde le souvenir d'une rue du Cheval Bayard, alors qu'au CHATELET SUR SORMONNE ou à HARGNIES on repère un Pas Bayard avec des traces...Et on trouve ça beau !....Un de ses sauts les plus fabuleux est relaté dans Wikipédia : il bondit de HARCY à LAIFOUR où il atterrit à la fontaine récemment rénovée.



Le lieu s'appelle désormais le Pas Bayard.

A HARCY aucune trace littéraire ni cadastrale du départ du saut. Toutefois il paraît logique de penser qu'il a pris son élan depuis la Rue POULAIN où habite d'ailleurs un BEURAIN autant dire un Bourrin. Son passage a marqué notre communauté et depuis l'évènement le cheval y a toujours eu une grande place.

Les enfants penseront bien sûr aux chevaux de bois de la fête patronale et les adultes se remémoreront qu'André PORTEBOIS a élevé au Montlieu des chevaux Ardennais abonnés aux premières places dans les concours de chevaux de traits.

Aujourd'hui Francis BLIN entretient le souvenir des chevaux de trait Ardennais avec Victoire sa jument qui a séduit Jean-Pierre PERNAULT et les téléspectateurs de TF1 le 11.09.2020. Avant la Covid, il organisait avec elle des randonnées en calèche les jours de fête comme à la St Hubert ou à la fête patronale.

Il organise aussi un circuit balisé par les lieux touristiques : village médiéval de MONTCORNET, musée de la forêt de RENWEZ, ardoisières de RIMOGNE, lac des VIEILLES FORGES.....





Et nous, Ardennais nous avons une autre raison de retenir le nom de BAYARD : c'est le nom du chevalier sans peur et sans reproche qui, sous FRANÇOIS 1^{er} en 1521 s'est retrouvé face à 200 espagnols au pont du CARIGLIANO avant de tenir tête à CHARLES QUINT qui assiégeait MEZIERES.

Cette ville en assure encore le souvenir en donnant son nom à une passerelle, un stade, un collège, une tour moyenâgeuse et en dressant sa statue au stade Mialaret. Rapport avec HARCY ?....Sachez qu'un habitant D'HARCY Michel LANGLET est né à MEZIERES rue Bayard et vit aujourd'hui, ça ne peut pas être un hasard, dans le prolongement de la rue POULAIN !

Après avoir arrêté les Espagnols et CHARLES QUINT le chevalier BAYARD, fidèle disciple de JEANNE D'ARC a chassé l'anglais, ou Langlet hors de la ville.

Jean-Claude BEAURAIN

Les fées couturières, le retour

Le club des fées couturières s'est remis au travail pour la confection d'une nouvelle fournée de masques pour les habitants d'Harcy. 400 nouveaux masques ont été produits pour contrer la deuxième vague en cette fin d'année.

Le club des fées couturières est un club créé en 2017 et animé par Mme Sylvie Bertrand. Les petites mains des fées se réunissent tous les mercredis soir à partir de 20h et samedis après-midi à partir de 15h.

Pendant ces créneaux les élèves couturièr(e)s pensent, préparent, réalisent des projets personnels : vêtements ou accessoires pour soi ou pour offrir, ou confectionnent des objets en vue d'une vente sur des marchés ou expositions.

Pour la confection des masques chacune a participé aux différentes étapes :

- Découpe du tissu en carrés de 21x21cm
- Assemblage de 2 carrés
- Repassage
- Mise en place des élastiques

Tout cela en respectant les gestes sanitaires, grâce, notamment, à l'installation du club dans une salle plus vaste permettant de rester à distance les unes des autres.



Heureuses d'avoir enfin pu reprendre la couture pour une bonne cause, elles attendent maintenant avec impatience de pouvoir se retrouver pour une couture plus créative et personnelle.

Permanences des élus :

MAIRE et ADJOINTS : Le lundi sur rendez-vous, à partir de 16h30, M PIERSON, premier adjoint, en cas de difficulté sera également à votre disposition, pour vos démarches administratives sur internet. (Carte grise, carte identité, photo identité etc.)
Le vendredi, sur rendez vous, M le Maire de 16h30 à 17h30

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Heures d'ouverture :

Le lundi, jeudi 17h30 à 18h30.

Le vendredi de 16h30 à 17h30.

☎ : 03.24.35.10.49.

Email : commune-harcy@wanadoo.fr

Vous pouvez retrouver vos infos sur facebook : page « commune de Harcy »

Et sur le site de la mairie : <http://www.mairie-harcy.fr>

LOCATION DE LA SALLE CAMILLE MAUPERON :

S'adresser au secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture.

Nous vous rappelons que la salle n'est louée qu'aux **résidents assujettis à la taxe d'habitation.**

TARIFS :

- ❖ La journée (avec cuisine et vaisselle) : 229 €
- ❖ La journée supplémentaire : 76 €
- ❖ La journée (sans cuisine ni vaisselle) : 122 €
- ❖ Pour un café ou vin d'honneur : 46 €

SYNDICAT de la RIMOGNEUSE : Une erreur s'est glissée dans la facturation de 2020. La taxe de location du compteur a été facturée 2 fois. Cette taxe ne sera pas facturée en 2021. Pour les personnes mensualisées, le premier prélèvement aura lieu à partir du 10 Février 2021. Votre échéancier vous parviendra dans la deuxième quinzaine de Janvier 2021

PERMANENCE DU TRIAGE FORESTIER DE HARCY :

En mairie le lundi de 18 à 19 Heures.

A TOUS LES NOUVEAUX RESIDENTS DE LA COMMUNE

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Dès votre emménagement à HARCY nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de mairie afin de faire connaissance et de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2007.



MANIFESTATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2021

VŒUX DISTANCIELS DE LA MUNICIPALITE :



Pour causes sanitaires nous ne sommes pas en mesure de tenir un calendrier exhaustif des manifestations de ce début 2021.

En FEVRIER la corrida devrait être maintenue grâce à l'organisation du club des « harçouilles »

En AVRIL : La Fête du Cheval organisée par le club Equestre de M. BLIN avec le Concours d'attelage.

Le Samedi 8 Mai : commémoration armistice 39/45

Samedi 19 et Dimanche 20 JUIN : FETE PATRONALE

En JUIN : KERMESSE DE L'ECOLE

***Le 14 JUILLET : REPAS CHAMPÊTRE
(Municipalité et foyer pour tous)***

VIE QUOTIDIENNE et civilités

Attention !

Ce qui suit n'est pas une leçon de morale : Simplement quelques règles du savoir vivre en société.

Les bruits de voisinage : Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage, ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du Lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de
13h 30 à 19h 00

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

ANIMAUX : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans porter atteinte à la santé de l'animal.

Propriétaires de chiens, faites preuve de civisme en emmenant vos fidèles compagnons faire leurs besoins hors du village et utilisez des sacs prévus à cet effet.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident causé par un chien divaguant la responsabilité de son propriétaire est toujours engagée....

Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent faire une déclaration en Mairie et présenter à l'appui :

- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- un certificat d'identification du chien
- une assurance en cours de validité garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur.

SYNDICAT de la RIMOGNEUSE :

Une erreur s'est glissée dans la facturation de 2020. La taxe de location du compteur a été facturée 2 fois. Cette taxe ne sera pas facturée en 2021. Pour les personnes mensualisées, le premier prélèvement aura lieu à partir du 10 Février 2021. Votre échéancier vous parviendra dans la deuxième quinzaine de Janvier 2021.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS:

A propos de la sortie hebdomadaire de vos poubelles.

Il est rappelé à l'ensemble des habitants qu'ils ne doivent pas déposer leur poubelle sur la voie publique trop tôt, pour le ramassage du lundi avant le dimanche à partir de 18 h, et jeudi soir 18h pour le ramassage des sacs de tri jaunes du vendredi matin.

Ceci a pour but de mettre fin au saccage des sacs par les animaux.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

CIRCULATION DANS LE VILLAGE/

- Pensez à nos enfants, à vos enfants, aux personnes âgées....
- Lorsque vous circulez en voiture, en moto, dans le village, respectez la limitation de vitesse imposée.
- La nuit ne troublez pas leur sommeil, ni celui de vos voisins par des coups de klaxon intempestifs ou par des bruits excessifs et répétés (autoradio, claquement de portière, cris).

Attention à ne pas emprunter les sens interdits, la gendarmerie est prévenue et effectuera des contrôles.

La circulation des véhicules non immatriculés est interdite sur la voie publique (ex : quad...mini moto etc.).

Le trottoir, du domaine public, doit être accessible à la circulation des piétons et au stationnement de tous les véhicules.

Laissez un passage de 1 mètre minimum

Changement des compteurs Electriques :

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède au remplacement des compteurs électriques. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public d'électricité et apporte de nouveaux services aux particuliers, entreprises et collectivités. **Toutes les précautions sanitaires sont prises afin de réaliser cette opération dans le strict respect des consignes liées à l'épidémie COVID-19.**

Le changement du compteur de votre local prévu par l'article L341-4 du Code de l'énergie, est gratuit et n'entraîne aucune modification des termes de votre contrat avec votre fournisseur d'électricité. Ce remplacement sera effectué, ou a peut-être déjà été effectué, par la société partenaire de votre région **ATCOMS GP-LINK**.

Pour convenir avec vous de la date de son passage. Si vous le souhaitez, vous pouvez la contacter au **03 21 15 07 62** pour lui faire part de vos disponibilités.

ETAT CIVIL 2020

Naissances :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| • CHARLET Lylie | le 27/03/2020 |
| • DUVILLAGE Sacha | le 14/11/2020 |
| • DUVILLAGE Sohan | le 14/11/2020 |
| • JACQUET Manoé | le 11/10/2020 |
| • MIMILLE Tao | le 20/02/2020 |
| • TISSERANT NICOLAS Noa | le 02/11/2020 |

Décès :

- | | |
|--|---------------|
| • M. DAMPERON Pierre | le 24/03/2020 |
| • M. HALLET Daniel | le 08/03/2020 |
| • M. MATHY Jean | le 30/12/2020 |
| • M. PETIT Serge | le 18/11/2020 |
| • Mme RAIMBEAUX épouse RICHARD Lucette | le 12/08/2020 |

Mariages :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| • LEFLON Amaro et ROUSSEAUX Mélanie | 29/08/2020 |
|-------------------------------------|------------|

P.A.C.S :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| • MIMILLE Cédric et MAUDHUY Vanessa | 13/10/2020 |
|-------------------------------------|------------|